

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE AR-DPMS-2026-N°141 PORTANT AUTORISATION D'UN TIR D'ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT PAR L' « ASSOCIATION DES 24 HEURES DE L'INSA DE LYON »—EDITION 2026 » DU 22/05/2026 AU 24/05/2026, SIS RUE DES SPORTS - DOMAINE SCIENTIFIQUE DE LA DOUA A VILLEURBANNE**

Affaire suivie par Marc-Edouard PIARD

*le maire de Villeurbanne,*

**vu** les articles L 2211-1, L 2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**vu** les articles L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**vu** le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

**vu** le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

**vu** l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné

**vu** l'autorisation du propriétaire du terrain représenté par monsieur Frédéric FOTIADU, directeur de l'Insa de Lyon, pour le compte des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, en date de 21 janvier 2026,

**vu** le dossier de sécurité en date du 13/03/2026 déposé par Mme Lori POYROUX, président de l'association des « 24 heures de l'Insa Lyon », en vue de l'organisation d'une manifestation exceptionnelle dénommée « 24 Heures de l'Insa de Lyon – édition 2026 », se déroulant du 22/05/2026 au 24/05/2026;

**vu** le certificat de qualification F4-T2 de Niveau 2 N°DSPC/SIDPC/69/2025/00030 de M. Brice BARANGE délivré par la préfecture du Rhône le 03 Avril 2025;

**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir de feux d'artifices sur le territoire de la commune,

**Sur proposition** de Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne,

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

**SERVICE SECURITE CIVILE**

**URBAINE**

hôtel de ville

place lazare goujon

métro gratte-ciel

69601 villeurbanne cedex

téléphone 04 78 03 69 55

adresse postale

hôtel de ville

bp 5051

69601 villeurbanne cedex

en rappelant le service

concerné

# Arrête

## Article 1

Mme Lori POYROUX, responsable de la manifestation **est autorisée à organiser les « 24 heures INSA Lyon – édition 2026 »**, se déroulant du 22 mai au 24 mai 2026, sis 20 avenue Albert Einstein.

## Article 2

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions du dossier de sécurité déposé.  
La mise en œuvre du spectacle pyrotechnique est placée sous la responsabilité de M. Brice BARANGE chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur. Le responsable devra prendre toutes les mesures concernant la sécurité des personnes et des biens.

## Article 3

La zone de tir, déterminée par le responsable de la mise en œuvre du spectacle, sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle. Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques. Elle comprendra un point d'accueil des secours, matérialisé par une affichette portant la mention « Point d'accueil des secours ». La circulation sur la rue des sports sera réservée aux véhicules de secours.

## Article 4

A l'issue du spectacle, M Brice BARANGE assurera le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

## Article 5

Cet arrêté sera publié au bulletin municipal officiel de la ville et sera notifié par la voie administrative ou par lettre recommandée avec accusé de réception à :

↳ Mme. Lori POYROUX, présidente "l'association des 24 heures de l'Insa de Lyon" sis 20 avenue Albert Einstein à 69621 Villeurbanne Cedex,

↳ M. Brice BARANGE, SAS Brice BARANGE EVENTS, sis 105 passage du Reynard, 69610 AVEIZE

↳ M. Frédéric FOTIADU, directeur de l'Insa de Lyon, sis 20 avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne cedex

Accusé de réception en préfecture 069-216902668-20260529-ARDPMS2026-141-AR Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026
---

### Article 6

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être introduit auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

### Article 7

Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de Villeurbanne, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera également transmise à Madame la Préfète du Rhône (Direction des Libertés Publiques & des Affaires Décentralisées et SIDPC).

Villeurbanne, le 22/04/2026

Yann Crombecque

Adjoint au maire  
délégué à la sécurité, à la prévention, et au cadre de vie, à  
la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, à la laïcité, à la  
citoyenneté et au dialogue avec les cultes.

